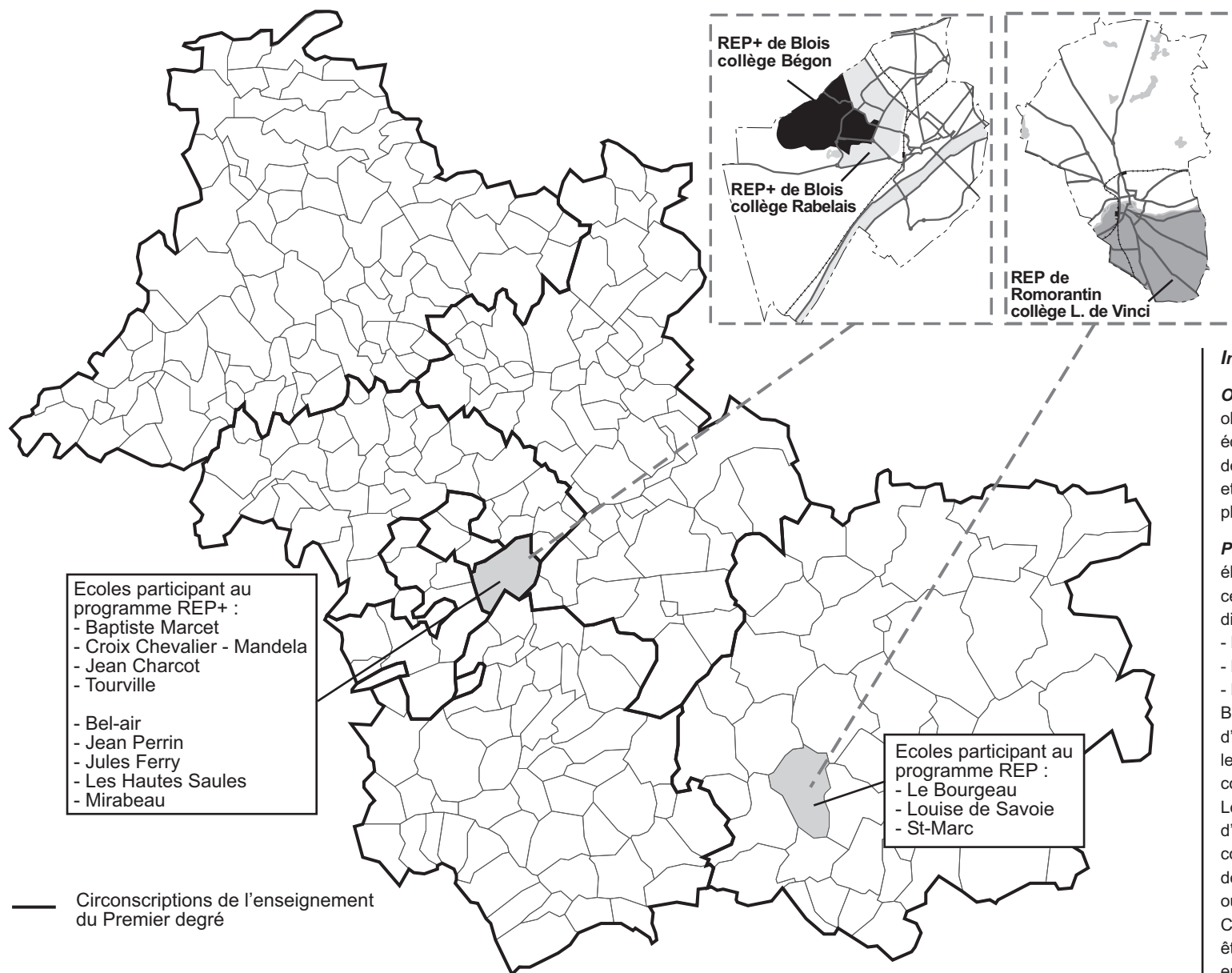


Réseaux d'éducation prioritaire

Premier et Second degré



Initiateur : DSDEN de Loir-et-Cher.

Objectif : la politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Principe : la carte de l'Education Prioritaire (EP) est élaborée à partir de 3 critères objectifs permettant de cerner les établissements concentrant les plus fortes difficultés :

- la proportion de catégories sociales défavorisées,
- les résultats de l'évaluation en français en 6ème,
- la proportion de famille de 3 enfants ou plus.

Bénéficiant de moyens accrus en terme de postes, d'heures et de crédits, l'éducation prioritaire repose sur les pratiques pédagogiques et éducatives du quotidien comme facteurs de réussite scolaire.

Les REP ont été mis en place autour des ZEP (Zone d'Education Prioritaire) pour permettre la mise en commun de ressources, afin d'éviter le cloisonnement de certaines ZEP et/ou l'isolement de certaines écoles ou établissements.

Chaque collège classé en REP ou ayant vocation à y être classé devient tête de réseau pour les écoles qui en relèvent et éventuellement le lycée.